



Dispositif d'Éducation Artistique et Culturelle en Arts Visuels

FORMULAIRE DE CANDIDATURE DES COLLÈGES DE LA VIENNE

2023/2024

- **COLLÈGE**

Public Privé sous contrat d'association

Nom du collège :

Adresse :

Code postal : Commune :

Siret :

- **ENSEIGNANT RÉFÉRENT POUR LE SUIVI DU PROJET**

Prénom et NOM :

Fonction : Courriel :

- **ÉLÈVES CONCERNÉS**

Classe ou groupe d'élèves concernés :

Nombre d'élèves :

- **CHOIX DU PROJET ARTISTIQUE (1 à 2 case à cocher par ordre de préférence)**

Projet « **MAUJU – Nature humain.e** » de Janvier à Mars 2024 : choix n°1 choix n°2

Projet « **la Fanzinothèque et Olivier Rigaud** » de Avril à Mai 2024 : choix n°1 choix n°2

Pour la description de ces projets, se référer au règlement du dispositif sur

<https://www.lavienn86.fr/au-quotidien/education-jeunesse/les-appels-a-projets>

Le signataire du présent document s'engage à respecter les termes de fonctionnement du dispositif d'Éducation Artistique et culturelle en arts visuels définis dans le règlement d'intervention.

Date :

Cachet de l'établissement et signature du Chef d'établissement :

La demande est à retourner par courrier ou courriel (pdf signé) à l'adresse ci-dessous au plus tard le **10 juillet 2023.**

**Direction Culture Tourisme
Département de la Vienne
Place Aristide Briand
CS 80319
86008 POITIERS Cedex**

ou

nlefevre@departement86.fr

Les dossiers incomplets ou reçus hors-délais ne pourront pas être traités.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Nina Lefèvre, Direction Culture Tourisme, 05 49 55 66 62

Protection des données personnelles

Les informations vous concernant sont collectées par le Département de la Vienne, responsable de traitement, dans le cadre du dispositif d'Education artistique et culturelle en arts visuels à destination des collèges de la Vienne. Ce traitement relève d'une mission d'intérêt public du Département. Les finalités de ce traitement est la gestion administrative de la demande de votre établissement scolaire pour lequel vous êtes identifié, ainsi que le suivi qualitatif du dispositif.

Vos données sont uniquement destinées au service instructeur dans le cadre des échanges qu'il aura avec votre établissement. Ces données sont obligatoires et nécessaires pour l'instruction du dossier. Les informations sont conservées par le Département de la Vienne pour une durée de 5 ans puis traitées conformément aux prescriptions des Archives Départementales dans le respect du code du patrimoine. Le traitement du dossier ne fait pas l'objet d'une décision automatisée.

Conformément à la loi n°78-17 et au règlement (UE) 2016/679, vous avez un droit d'accès et de rectification de vos données ainsi qu'un droit d'opposition et de limitation de leur traitement, dans les conditions prévues par ces textes. Vous pouvez exercer vos droits en contactant le Délégué à la protection des données, par courrier (Département de la Vienne, Place Aristide Briand, CS 80319, 86008 Poitiers Cedex) ou via le formulaire "Contactez le DPO" sur le site lavienne86.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits "Informatique et Libertés" ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.